**ACADEMIE DE CAEN**

**DELEGATION ACADEMIQUE A L’ACTION CULTURELLE**

**PRIX FEMINA DES LYCEENS 2019**

**CAHIER DES CHARGES ET MODALITES DE PARTICIPATION**

**ACADEMIE DE CAEN**

Dans le cadre de la région académique Normandie, l’académie de Caen, en association avec celle de Rouen, propose aux lycées de participer à l’édition 2019 du prix Femina des lycéens.

Ce prix littéraire vise à faire découvrir l’actualité de la création littéraire contemporaine. Organisé par les deux délégations académiques à l’action culturelle (DAAC), en partenariat avec les membres du jury du prix Femina et l’association « Librairies en Normandie », il est ouvert à 12 classes de lycée (voies générales et technologiques) de la région académique Normandie ainsi qu’à 4 classes des académies de Lille et d’Amiens.

Le bon déroulement de cette opération s’appuie sur les équipes éducatives et requiert un travail conjoint entre professeur documentaliste et professeur de lettres.

Les élèves lisent la sélection des membres du jury du prix Femina. Celle-ci correspond aux ouvrages de la deuxième liste, publiée début octobre. Elle nécessite une acceptation sans restriction des dix ouvrages choisis.

Les établissements se procurent la sélection en quatre exemplaires minimum. Il s’agit ainsi de faciliter la lecture par tous les élèves des ouvrages sélectionnés avant la date de retour de leur vote le **vendredi 6 décembre 2019**. L’association « Librairies en Normandie » se propose de fournir gracieusement un lot de livres sous forme de prêt ou de don. Un second lot sera financé en tout ou partie par une subvention de 200 euros de la DAAC par établissement retenu. Les deux derniers lots seront à la charge des établissements, sachant que leur montant sera d’une valeur de 200 euros chacun environ.

Les classes inscrites des académies de Caen et de Rouen seront invitées à rencontrer un auteur de la sélection en fonction du calendrier proposé par les éditeurs et les librairies partenaires sur le territoire. Les éventuels transports pour rejoindre ces rencontres organisées dans la mesure du possible à proximité des établissements, sont à la charge des établissements.

Une réunion d’information à destination des enseignants engagés dans le Prix Femina des lycéens se tiendra le **mercredi 11 septembre** au rectorat de l’académie de Caen.

Les enseignants intéressés doivent retourner le bulletin d’inscription joint en annexe à la délégation académique à l’action culturelle par courriel à [daac@ac-caen.fr](mailto:daac@ac-caen.fr) avant le **mercredi 12 juin 2019**.

Six classes seront sélectionnées dans l’académie de Caen pour participer au prix Femina des lycées.

|  |
| --- |
| MODALITÉS ET CALENDRIER |
| * Jusqu'au 12 juin 2019 : Dépôt des candidatures des établissements auprès de la Délégation académique à l'action culturelle (D.A.A.C) de l’académie de Caen. * Juin 2019 : Choix des établissements participants. Six classes, à compter d’une par établissement, seront sélectionnées. * Mercredi 11 septembre 2019 : Réunion d'information au rectorat de l’académie de Caen à destination des équipes éducatives des établissements retenus. * Début octobre 2019 : Publication de la liste d'ouvrages sélectionnés par les membres du *Femina*, envoi des lots des livres par les librairies partenaires aux établissements et début des lectures par les classes. * Octobre-Novembre : Organisation avec les librairies partenaires des rencontres possibles avec les auteurs de la sélection, sous réserve de disponibilité des auteurs. * Semaine du 2 au 6 décembre 2019 : Délibération entre les élèves au sein de la classe et sélection d'un ouvrage. * Mercredi 11 décembre 2019 : Délibération entre les délégués de chaque classe (1 délégué par classe) à Rouen (le lieu sera communiqué ultérieurement). Suite à ces délibérations, le *prix Femina des lycéens* sera attribué à l’ouvrage qui aura recueilli la faveur des élèves. |
| ENGAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS |
| Les établissements qui participent au prix *Femina des lycéens* s'engagent :   * **à financer au moins deux lots de livres pour la classe participante ;** * à autoriser les enseignants en charge des classes sélectionnées à se rendre à la réunion d’information du mois de septembre 2019 ; * **à** **prendre en charge le déplacement de la classe pour sa participation à la rencontre d’auteur**. Celle-ci peut avoir lieu très rapidement après son annonce étant donné les délais très courts qui régissent le calendrier du prix ; * **à prendre en charge, pour les délibérations du 11 décembre 2019, le déplacement de l'élève délégué et de l'enseignant qui l'accompagne**. |